

DROIT DE REGARD

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LES DROITS DE L'HOMME

ÉDITORIAL

Espoirs

Nous sommes fiers du peuple serbe qui s'est libéré seul et pacifiquement de son dictateur nationaliste et nous attendons, pleins d'espoirs, les premiers effets réels du sommet Séoul-Pyongyang qui s'est tenu en juin dernier. De ces deux événements, nous nous réjouissons.

La Société internationale pour les droits de l'homme a, en effet, privilégié, au cours de ces derniers mois, deux terrains d'action : la Corée et l'ex-Yougoslavie... Nous continuerons à être attentifs à l'évolution de ces pays dont les dirigeants ont défié le monde par leur folie meurtrière et leur ignorance des « droits de l'homme ».

Par ailleurs, les nouveaux enjeux technologiques et de mondialisation ont amené la SIDH à redéfinir sa position et à amorcer une réflexion sur les problèmes de société auxquels nous nous trouvons, aujourd'hui, confrontés.

Cette réflexion est menée, notamment, au sein de la Commission nationale consultative pour les droits de l'homme, de la Commission nationale du sida, du Comité de liaison des ONG auprès du Conseil de l'Europe...

Chacune de ces questions à caractère sociétal est analysée à travers le prisme « liberté, responsabilité, solidarité » qui fonde l'action de la SIDH. La proposition de la SIDH sur l'adulte référent, retenue par la Commission nationale du sida, en est la preuve. Merci de nous lire, de nous faire part de vos commentaires et de nous rester fidèles.

Sabine Renault-Sablionière

Idées

Repères pour Agir

L'évolution du monde, due notamment à la mondialisation et à l'essor technologique, pose un certain nombre d'interrogations liées aux « droits de l'homme ». La Société internationale pour les droits de l'homme (SIDH) croit nécessaire, dans ce contexte, de réaffirmer sa position et d'ouvrir ses champs de réflexion et d'investigation.

Jean-François Lambert, ancien président d'Amnesty International France, chargé de la prospective à la SIDH, se prête à un jeu de questions-réponses.

Pouvez-vous nous rappeler les principes qui fondent l'action de la SIDH ?

La SIDH a choisi d'insister sur la défense des libertés civiles et politiques, non pas en niant les autres droits, mais parce que l'expérience montre que ces derniers ne sont jamais respectés aux dépens des premiers. Ainsi les actions menées par l'association sur le terrain économique, social et culturel doivent toujours avoir comme objectifs de promouvoir le respect des personnes et de contribuer au développement des libertés civiles et politiques. En clair, la SIDH ne soutient pas les initiatives dont on peut raisonnablement penser qu'elles vont ou risquent d'aller à l'encontre des libertés indi-

viduelles ou de la dignité des personnes. Elle cherche, au contraire, à promouvoir toute action politique, juridique, économique, sociale et culturelle qui, dans tous les secteurs de la vie privée comme de la vie communautaire, contribue au plein épanouissement des potentialités de chacun dans les limites du respect d'autrui (individus et communautés).

Liberté-responsabilité-solidarité

En résumé, la promotion de la personne suppose le libre exercice des libertés civiles et politiques et la garantie d'un minimum de droits économiques, sociaux et culturels dans le respect du droit des peuples et celui du bien commun à tous les hommes : une Terre habitable. ►

Vous dites insister sur les droits civils et politiques, mais sans nier que d'autres droits puissent exister : comment cela se traduit-il dans la réalité ?

La SIDH est attentive aux nouvelles formes d'atteintes à la dignité de la personne que sont l'extrême pauvreté, la marginalisation, l'absence de soins médicaux, comme elle se doit de l'être aux menaces inédites associées au développement technoscientifique dans le domaine médical (eugénisme, euthanasie, expérimentation sur les embryons, médecine prédictive, manipulation du comportement) et dans le domaine de l'information (violation de la vie privée, conditionnement idéologique). La SIDH est également attentive aux questions posées par l'évolution des mœurs (statut des couples d'homosexuels, droit à l'adoption, dépenalisation du trafic de stupéfiants). Quelles que soient la nature et l'ampleur de la question posée, la réponse de la SIDH prend en compte le triple critère liberté-responsabilité-solidarité. L'opportunité d'une action doit être jugée à l'aune de ce triple critère : dénoncer ce qui s'y oppose et défendre ce qui concourt à sa promotion.

L'épanouissement de la personne humaine ne peut exister, selon vous, que si l'organisation de l'État s'y prête. Vous parlez d'« État de droit » et de « pacte républicain ». Pouvez-vous préciser ce que ces termes impliquent ?

En effet, la promotion de la personne humaine n'est possible que dans le cadre d'un État de droit. La SIDH est attachée aux valeurs de la démocratie et de l'État républicain, valeurs gagnées sur la liberté d'initiative et

l'égalité responsabilité devant la loi. Ainsi, l'association revendique le respect des institutions démocratiques qu'elle cherche à promouvoir là où elles n'existent pas encore et à défendre là où elles sont bafouées. Cela signifie que la SIDH s'oppose à tout relativisme en matière de droits et de devoirs des personnes comme des communautés. Elle revendique pour tous les mêmes droits qui exigent de chacun les mêmes devoirs et reconnaît la légitimité propre de l'État tout en dénonçant ses dérives et sa tendance naturelle à l'envahissement de la sphère privée. Enfin, la SIDH retient comme critères *a minima* de l'État démocratique : le respect de la liberté de circulation, d'information, d'association ; le refus du délit d'opinion ; la transparence des décisions de justice ; la justification des arrêts ; le contrôle des lieux de rétention.

Un cadre : l'État de droit

L'importance accordée par l'association à la personne et à ses droits doit être comprise comme le signe d'un double refus : celui d'une individualité livrée à ses seuls caprices (exaltation sans mesure de l'atome social) tout autant que celui d'une individualité engloutie dans un grand tout qui la surdétermine (négation radicale et totalitaire de l'individu).

L'insistance sur les droits civils et politiques ne vise pas à dresser l'individu contre l'État mais, au contraire, à permettre le développement d'un cadre juridique assurant une égale liberté et aussi une égale responsabilité à chacun. La SIDH considère que le respect des droits suppose un engagement réciproque des partenaires, fondement du pacte républicain.

Agir localement, penser globalement

La pensée globale qui sous-tend l'action de la SIDH ne se heurte-t-elle pas à la réalité du terrain multiple et antinomique ?

Comme nous l'avons déjà précisé tout à l'heure, la SIDH inscrit son action dans le contexte de la mondialisation des échanges économiques et culturels et de la globalisation des menaces. Au demeurant, pour être efficace, son action doit rester centrée sur le terrain, l'enquête, le témoignage. Il s'agit de penser globalement mais d'agir localement. Ainsi, les actions menées peuvent être ponctuelles et sans liens apparents les unes avec les autres tout en s'inscrivant dans une même perspective : celle de la promotion de la personne dans le respect de la variété des cultures, à condition que le principe démocratique soit acquis.

La SIDH revendique doublement le droit à la différence : respect de la différence d'autrui mais également volonté de faire la différence, de hiérarchiser les problèmes, de procéder à des analyses politiques et d'établir les priorités pour agir avec discernement. Il n'y a pas de régime idéal, mais il y en a de pires que d'autres.

La SIDH, pour guider ses choix, se fonde sur les trois principes souvent revendiqués par les comités d'éthique : le principe de bienfaisance (toute action doit pour le moins ne pas nuire aux intéressés ou à des tiers, individus ou groupes humains), le principe d'autonomie (toute action doit respecter l'autonomie des intéressés, individus ou groupes, ou contribuer à la restaurer) et le principe de justice (toute action doit être proportionnée à ses fins et ses effets équitablement répartis entre les intéressés, individus ou groupes).

L'exception française ?

La SIDH et la question coréenne

Fidèle à sa vocation de dénoncer les pires régimes de la planète, la SIDH a déclenché une vaste campagne de sensibilisation sur le sort tragique des populations nord-coréennes.

« À la frontière sino-nord-coréenne, un panneau, côté chinois, appelle les habitants à ne recueillir ni les gens ni les animaux en provenance de l'autre côté. »

Paradoxe : la France, située à l'extrême pointe occidentale de l'Eurasie, semble s'intéresser tout particulièrement au sort de l'extrême pointe orientale de cette énorme masse continentale. Plus que ses voisines espagnole, allemande, italienne ou britannique, l'opinion publique française a fait preuve ces derniers temps d'une sensibilité aiguë à la situation des « droits de l'homme » dans la péninsule coréenne.

La nécessaire mobilisation de l'opinion publique

Rappelons quelques moments de cette sensibilisation. Ils montrent avec évidence que, si beaucoup reste à faire, notre association a été très présente dans ce qui a été fait.

- Décembre 1998 : discours de Kang Chol-hwan, un jeune transfuge nord-coréen, lors de la réunion à Paris des « démocrates d'Asie » à laquelle appelle – entre autres – la SIDH. C'est sa première venue en Europe.

Publication d'une longue interview de lui dans *Libération*, la veille de Noël. À ce moment-là, *La Lettre de Corée*, une publication bimestrielle soutenue par la SIDH, en est à son douzième numéro. C'est la seule « newsletter » francophone consacrée au problème de la Corée du Nord. Le 18^e numéro est sorti en juin 2000. On peut surtout la trouver sur Internet ([//members.aol.com/lettrcore](http://members.aol.com/lettrcore)).

- 10 mars 1999 : plusieurs membres de la SIDH signent un appel à la prise de conscience de la tragédie nord-coréenne. *Le Figaro* publie ce texte intitulé « Corée du Nord : une tragédie ». Il a, en Corée du Sud, un extraordinaire écho.



Désormais, les efforts pour alerter l'opinion sur les atteintes aux « droits de l'homme » en Corée du Nord vont aller en s'amplifiant. Les missions de la SIDH de ces dernières années à Séoul permettent d'aider les journalistes qui partent là-bas à trouver les personnes idoines : Daniel Mermet, qui fait pour France Inter une série d'émissions en juin 1999 ; Sophie Pasquet, qui publie en octobre 1999 un article sur les femmes nord-coréennes, vendues ou enlevées à la frontière sino-coréenne ; etc.

Faire connaître la véritable nature du régime nord-coréen

Dans le cadre d'une nouvelle mission de l'association, Henri Plagnol, député du Val-de-Marne, Michel Taubmann et Eric Bergeron, journaliste et cameraman à Arte, réalisent un reportage sur les réfugiés nord-coréens en Chine. Le reportage est diffusé le 5 novembre 1999, quelques jours après un article d'Henri Plagnol dans *Libération* le 25 octobre et avant un autre de Pierre Rigoulot pour que l'Europe réagisse (*Libération*, 25 novembre 1999).

- Pierre Rigoulot parle de la question des camps nord-coréens : à Cracovie le 18 novembre, puis à Séoul le 3 décembre. Il est l'invité, avec le Pr. Alain Besançon et Ilios Yannakakis, de la Citizen's Alliance to Help Political Prisoners in North Korea.
- Daniel Mermet et France Libertés reçoivent au même moment à Paris une transfuge nord-coréenne : Mme Lee Son Ok.
- Le 25 janvier, une réunion se tient à l'Assemblée nationale pour récla-

mer un statut en faveur des réfugiés nord-coréens. À cette occasion est lancé un appel en direction des chefs d'État et de gouvernement réunis à Stockholm. Intitulé « Corée du Nord : briser le silence ». Largement repris dans *Le Monde* et publié dans *Libération* le 2 février 2000, il nous vaudra un important courrier.

Peu après, une série de reportages tout à fait remarquables, réalisés par des journalistes ayant participé incognito à un voyage « touristique » en Corée du Nord, provoque une forte émotion ; dans la seconde moitié d'avril 2000, *Le Figaro*, *Libération*, *Télérama* et *Le Nouvel Observateur* font véritablement sentir à leurs lecteurs ce qu'est la Corée du Nord : un État totalitaire et ubuesque, ravagé par la famine et la grandiloquence idéologique.

Et si, pendant un temps, le sommet des dirigeants sud- et nord-coréens en juin 2000 laisse croire que la famine et la répression politique appartiennent au passé, des entretiens nombreux (Europe n° 1, FR3, RFI, France Culture, télévisions sud-coréennes) permettent à Ilios Yannakakis et Pierre Rigoulot de rappeler que les sourires de Kim Jong-il ne suffisent pas à rétablir la démocratie et les droits de l'homme au nord de la péninsule coréenne.

L'assistance extérieure

- Deux autres interventions marquent la rentrée politique. La SIDH y joue un rôle évident. D'abord, un nouvel appel, en direction de l'opinion publique européenne, cette fois, est lancé. Il réclame un

contrôle, par des organismes indépendants, de la destination de l'aide apportée à l'État nord-coréen par la communauté internationale, le droit au franchissement de la frontière pour tous les citoyens nord-coréens et un statut pour les réfugiés en Chine ou en Russie. L'« européanisation » : une étape nécessaire pour dépasser l'exception française.

Enfin, un ouvrage signé Kang Cholhwan, le transfuge évoqué plus haut, paraît aux éditions Laffont le 18 septembre 2000... Pierre Rigoulot est allé quatre fois à Séoul, en 1999, pour recueillir son témoignage.

La Société internationale pour les droits de l'homme a enquêté, cette année, dans l'ex-Yougoslavie. Gino Necchi et Ilios Yannakakis ont effectué, fin mai, un séjour d'études en Macédoine et au Kosovo. Ils nous dressent un tableau et une analyse de la situation.

Choses vues et entendues : témoignage d'Ilios Yannakakis en mission à Belgrade lors des élections du 31 septembre dernier.

Citoyenneté et nationalité au cœur des Balkans

Le Kosovo et la Macédoine appartenaient tous deux à la défunte Yougoslavie ; des populations issues de peuples différents (Albanais et Serbes au Kosovo, Slavo-Macédoniens et Albanais en Macédoine) vivaient sur leur territoire respectif.

Des points communs mais de nombreuses différences

Mais la comparaison s'arrête là :

- la Macédoine est un État indépendant, reconnu par la Communauté internationale ;
- le Kosovo fait partie en droit de la Yougoslavie d'aujourd'hui, c'est-à-dire de l'union de deux Républiques constitutives de l'ancienne Yougoslavie (Serbie et Monténégro) avec, à l'intérieur de la Serbie, deux régions qui bénéficiaient d'une totale autonomie tout en envoyant des parlementaires à Belgrade : le Kosovo et la Voïvodine, cette dernière en partie peuplée de Hongrois ;
- la Macédoine a un gouvernement de coalition, aujourd'hui orienté au centre-droit, alors que le Kosovo est

placé sous l'administration intérimaire des Nations Unies et est géré par une mission dirigée par Bernard Kouchner ;

- la Constitution de la Macédoine de 1992 définit la République comme « l'État national du peuple macédonien dans lequel est assurée l'égalité devant la loi de toutes les nationalités de la République et dans lequel est proclamé son attachement à une cohabitation entre les Macédoniens, les Albanais, les Turcs, les Roumains et les autres nationalités qui la composent ».

En Macédoine l'État se fonde donc sur une nation principale : les Slavo-Macédoniens, et de fortes minorités, parmi lesquelles les Albanais. Le Kosovo, quant à lui, n'a pas de structures étatiques propres et autonomes. La Communauté internationale insiste pour que soit soulignée la présence sur son territoire d'Albanais et de Serbes. Or, depuis l'intervention des forces de l'OTAN, les Serbes ont quitté en grande partie le Kosovo pour la Serbie (300 000 Serbes avant et 70 000 à 100 000 aujourd'hui). En revanche, les Albanais qui avaient fui le territoire devant les exactions des Serbes sont pratiquement tous revenus.

Ces deux territoires ne peuvent que

requérir la plus grande vigilance de la Communauté internationale, compte tenu des enjeux qui s'y déroulent et qui dépassent bien largement les limites de toutes frontières : s'y joue en partie l'avenir des Balkans.

Macédoine : terre d'expérimentation

En Macédoine, le peuple constitutif est celui des Slavo-Macédoniens, de religion orthodoxe. Mais, sur les 2,5 millions d'habitants, cohabitent des Albanais, de religion musulmane, qui représentent environ 30 % de la population, des Turcs (4 %), des Tsiganes (2 %), des Serbes (2 %) et des Volaques, proches des Roumains (0,5 %).

Forts de leur nombre, les Albanais réclament la qualité de peuple constitutif. Or, dans l'ex-Yougoslavie, les Albanais, les Hongrois de Voïvodine, les Italiens d'Istrie n'avaient aucune vocation à devenir peuple constitutif.

Les Slavo-Macédoniens sont très réticents à une évolution de ce type :

- le président de la Ligue pour la démocratie, par ailleurs professeur de droit pénal à l'université de ►

Skopje, explique que, là où un couple « slavo-macédonien » a un enfant, le couple albanais en a statistiquement trois ; ainsi, précise-t-il, dans quinze ou vingt ans, l'évolution démographique changera totalement les données du problème ;

- pour assurer une meilleure intégration des Albanais quelques règles, non pas de nature constitutionnelle mais administrative, ont été établies. Celles-ci tiennent compte du plus faible développement social et culturel de ceux-ci et tendent à assurer leur présence dans la Fonction publique.

Deux exemples :

- dans la police, où les Albanais sont pratiquement absents, des dispositions ont été instaurées pour mettre en œuvre une « discrimination positive » ;

- à l'Université, où il existe la sélection à l'entrée, 10 % des places demeurent hors règles de sélection par le niveau pour garantir la présence de citoyens appartenant aux minorités.

Des revendications albanaises encore non satisfaites

L'actuelle majorité au pouvoir de centre-droit réunit des partis « slavo-macédoniens » et « albanais » ; aucun parti détaché de toute référence ethnique n'a pu s'imposer. Au moment de la formation du gouvernement en novembre 1998, les Albanais ont mis en avant cinq revendications :

- 1) la mise en liberté de détenus politiques ;
- 2) la légalisation de l'université de Tetovo, seule université de langue albanaise mais non reconnue ;
- 3) la répartition des postes de façon équitable dans les administrations ;
- 4) la reconnaissance de la langue

albanaise comme langue officielle ;

- 5) la décentralisation pour les collectivités locales.

On peut considérer que les points 1) et 3) ont été satisfaits ou sont en voie de l'être et que le point 5) est satisfait à un tiers environ.

En revanche, les questions du statut de la langue albanaise et, d'une façon plus générale, du statut social des Albanais continuent à se poser avec acuité.

Dans les zones à l'ouest du pays, où les Albanais sont majoritaires, écoliers et collégiens suivent les études en albanais. En revanche, à partir du lycée, seul le macédonien a cours. En outre, à la date d'aujourd'hui, il n'existe pas d'université officielle qui décerne des diplômes reconnus en langue albanaise. Les tensions demeurent très vives sur ce point.

Pour illustrer ce propos, il suffit de constater que, dans les quartiers où les Albanais s'établissent, les Slavo-Macédoniens vendent ou abandonnent leurs habitations.

La Macédoine est un défi pour l'ensemble de la région. Si la République de Macédoine perdure, elle illustrera un exemple de cohabitation réussie. En revanche, si cette expérience échoue, elle confirmera la difficulté à trouver une solution dans les Balkans.

Bien différente est la situation dans laquelle se trouve le Kosovo.

Les tensions entre Albanais et Serbes sont poussées à leur paroxysme à tel point que la région est incapable de s'auto-administrer.

La campagne antialbanaise de Milosevic avait eu pour effet, dans un premier temps, la fuite de 80 % de la population albanaise du Kosovo. Puis l'intervention de la Communauté internationale a provoqué son retour et la fuite corrélative des Serbes, qui sont passés de 15 % de la population d'hier à 5 %

à peu près aujourd'hui. En réalité, les Serbes du Kosovo font figure de grands perdants de cette guerre. Or, cette terre est de la plus haute importance dans l'imaginaire serbe. C'est là que se trouvent quelques-uns des plus prestigieux monastères serbes et c'est là que s'est livrée la bataille de Kosovo Polje en 1389. D'après la légende, à la veille de rencontrer les armées ottomanes, le prince Lazar aurait accepté de perdre la bataille en renonçant au royaume de ce monde au profit du royaume des cieux.

Les Nations Unies au Kosovo : protéger plutôt que faire vivre ensemble

Aujourd'hui, cet espace est sur le point de devenir « ethniquement pur ». C'est là que se constatent les tensions à vif. Impossible pour les deux communautés de vivre ensemble : l'administration intérimaire des Nations Unies s'est donc orientée vers la notion de « protection collective ». Les Serbes ont été regroupés dans des zones homogènes. Pour accéder à ces zones, il faut passer des barrières mis en place par la K-For.

À l'intérieur de ces zones (maisons communes, hôpitaux, églises, monastères), soldats en armes et blindés veillent aux points sensibles.

Vivre dans de telles zones protégées, c'est vivre en prison :

- le Serbe qui veut quitter une zone pour une autre doit attendre le passage d'un véhicule militaire de la K-For pour y prendre place et pour gagner, sous la garde d'un engin blindé, un autre espace protégé ;
- les enfants ne peuvent se rendre qu'à l'école des enseignants serbes ; ►

• quant aux malades, ils ne peuvent être soignés que dans des hôpitaux créés pour eux. À Gracanica, la section grecque de Médecins du monde a installé un hôpital où servent un médecin libanais orthodoxe et trois médecins serbes. Mais Belgrade a décidé de ne plus payer les médecins serbes travaillant dans de tels hôpitaux et de supprimer tout droit à la retraite pour ceux qui continueraient d'exercer.

Dans ces conditions, on observe une grande désorganisation des services publics : pour tout le Kosovo, les ordures ne sont pratiquement plus ramassées, les impôts ne sont pas levés, la police locale est inexistante, les plaques d'immatriculation sur les véhicules ne sont pas attribuées... Et pourtant la bonne volonté et l'énergie de l'administrateur désigné par l'ONU, Bernard Kouchner, et de son équipe ne sont pas en cause. Mais à mission impossible, résultats difficiles. D'après un proche de Bernard Kouchner, « l'administration de l'ONU refuse d'assurer un mandat de type colonial ; elle ne veut pas organiser un type de protectorat. Son but est l'administration conjointe ». Un Conseil de trente-six membres où siègent les représentants des partis politiques, de la société civile, des différents cultes a été mis en place.

L'administration est répartie en vingt départements : Éducation et Sciences, Environnement, Justice, Services publics, Postes et Télécommunications...

Chaque département est codirigé par un représentant de l'ONU et par une personnalité locale. Par exemple, à côté de cette personnalité locale, les Français ont en charge la Justice, les Postes et Télécommunications, les Sports, les Transports et les Infrastructures ; les Italiens, la Forêt et le Développement rural, la

Protection de l'environnement ; les Chiliens, la Culture ; etc.

C'est l'administrateur qui garde l'arbitrium, la décision. Si elle n'est pas obtenue par consensus, elle est imposée. Mais la voie du consensus est privilégiée. Ce mode de fonctionnement a pour objectif notamment de produire des « régulations », des « lois » qui s'imposent à tous, la finalité étant la coexistence, c'est-à-dire « non la vie commune mais la vie côte à côte ». Encore faut-il pouvoir rassembler autour d'une même table les représentants des communautés. À l'intérieur de celles-ci, les tensions restent vives entre les opposants absolus à tout et ceux qui veulent essayer d'entreprendre...

Du côté des Serbes, l'évêque orthodoxe Artemije a accepté de siéger provisoirement au Conseil, jusqu'en octobre prochain, non sans être désavoué par certains...

Une présence étrangère forte

Dans ces conditions, comment assurer un minimum d'ordre public ? Le territoire a été divisé en cinq zones confiées respectivement au contrôle des armées américaine, britannique, allemande, française et italienne. Mais dans chaque zone, d'autres éléments appartenant à des armées étrangères viennent en renfort : par exemple, aux côtés des Français, des Belges et des Marocains. La police de la circulation, de la proximité, des enquêtes judiciaires est également confiée à des étrangers du Ghana, de l'Inde, de l'Italie... Peut-on imaginer les difficultés insurmontables ainsi créées ? Au total, quarante nations sont représentées. Une école de police est en train de former un millier d'agents locaux pour arriver autant que faire se

peut au chiffre de 4 000 ! Mais quelle procédure appliquer ? quelle éthique transmettre ? Le décalage sera grand entre une formation théorique à l'anglo-saxonne assimilée en quatre mois et la réalité sur le terrain.

L'impasse est aujourd'hui évidente, même si nul ne conteste l'utilité de la présence étrangère au Kosovo : elle est protectrice de la vie de chacun, elle sépare les communautés. Elle a permis la « conversion », après négociation, d'une partie de l'UCK, définie comme le peuple armé albanais, en « service de protection chargé de lutter contre les catastrophes naturelles et les incendies et de ramasser les ordures ».

Mais la Communauté internationale est aujourd'hui trop engagée pour abandonner, même si dernièrement une partie des sénateurs républicains américains a vivement voulu la fin de l'intervention américaine dans ce conflit.

Elle maintient la fiction d'un Kosovo pluriethnique alors qu'il est devenu albanais à 95 %. Mais l'enjeu dépasse le seul Kosovo, comme si la reconnaissance d'une telle réalité et sa conséquence ultime – son indépendance – pouvaient être le début de nouveaux conflits dans les Balkans.

Les Albanais : un peuple dispersé en quête d'unité ?

La solution au Kosovo dépend bien évidemment de l'attitude de ses voisins : la Serbie mais aussi l'Albanie. Ce dernier point renvoie également à la Macédoine : les Albanais sont-ils décidés à revendiquer l'existence d'un seul État englobant les Albanais d'Albanie, du Kosovo et de Macédoine ? Nous ne le pensons pas : les Albanais du Kosovo et de Macé- ►

doine se considèrent plus développés que ceux d'Albanie. Et ceux de Macédoine plus évolués que leurs voisins du Kosovo. Ils ont, en effet, vite compris, en voyant les Albanais du Kosovo fuir leur pays d'origine et s'installer provisoirement dans des camps de Macédoine, que leurs habitudes de vie étaient très différentes.

En réalité, dans cette région, pour reprendre les termes d'un ancien ministre de l'Intérieur de Macédoine aujourd'hui professeur de droit international à l'université de Skopje, il faut que par solidarité la Communauté internationale aide à la création d'États forts, fondés sur la neutralité ethnique, adoptant un modèle élevé d'autonomie culturelle.

« L'État ne doit pas être une forteresse », sinon il nourrit à l'intérieur ses propres tensions.

S'il ne suit pas cette voie, le monde balkanique, déchiré par ses maux, risquerait non seulement d'être l'éternel malade de l'Europe mais le vecteur d'une contagion annonciatrice de malheurs.

Multiethnisme : les cas kosovar et macédonien

Les enquêtes sur les violations des « droits de l'homme », la collecte la plus objective d'informations sur les conflits ou sur les crises, l'analyse des événements, la diffusion des informations recueillies constituent les fondements de l'activité de la SIDH. C'est à partir de ces principes que la SIDH a « couvert » les conflits en ex-Yougoslavie depuis 1991-1992.

Des missions ont été envoyées à Belgrade, lors de la campagne pour les élections présidentielles de 1994, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et dans les camps de réfugiés albanoskosovars. Une délégation de la SIDH a assisté en tant qu'observateur au rassemblement de l'opposition serbe anti-Milosevic, à Budapest.

Fin mai, une mission composée de Gino Necchi et Ilios Yannakakis a effectué un séjour d'études en Macédoine et au Kosovo.

La Macédoine

L'intérêt porté à la Macédoine réside dans le fait que ce jeune État s'est retrouvé depuis son indépendance au centre d'une configuration géopolitique à hauts risques.

Fragilisée par l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, secouée par une crise économique de grande ampleur, dépourvue de forces armées dignes de ce nom, la Macédoine, reconnue désormais comme État-membre de l'ONU, doit faire face à trois grands défis : gagner une légitimité régio-

nale en réglant ses contentieux avec ses voisins grecs et bulgares, sécuriser ses frontières avec la Serbie (le Kosovo) et éviter un embrasement des conflits d'ordre ethnico-religieux sur son territoire.

La légitimité régionale de la Macédoine est une réalité

Du point de vue des relations avec ses voisins, la Macédoine a réussi son pari. Sa légitimité régionale est désormais une réalité. La Grèce, qui ne reconnaissait pas le droit de la jeune République à porter le nom de Macédoine, a assoupli sa position ; elle a normalisé ses rapports avec sa voisine du Nord. La reprise des flux commerciaux entre les deux pays redonne à la Macédoine son rôle de « pont » entre le Sud des Balkans et la région danubienne et lui permet d'atténuer les conséquences de la crise économique consécutive à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. La Bulgarie, inquiète d'une éventuelle partition de la Macédoine dans le cas de la formation de la « Grande Albanie », est rassurée par l'évolution de la situation intérieure de la Macédoine et par la présence de la K-For* au Kosovo. Les relations entre les deux États se sont considérablement améliorées.

La minorité albanaise en Macédoine représente une intangible réalité sociologique. Officiellement 30 % de la population est d'origine albanaise, mais selon certaines sources ce ►

pourcentage est largement dépassé. Les Albano-Macédoniens revendiquent des droits étendus. Toutefois, le sens du compromis détermine les rapports entre les groupes ethniques. Les droits des minorités sont respectés constitutionnellement et dans la pratique quotidienne. Dans de nombreux secteurs, une discrimination positive en faveur des minorités ethniques existe dans les faits.

Des discussions menées avec différentes personnalités politiques et universitaires, des rencontres avec des personnes d'origines albanaise, rom et slavo-macédonienne nous ont confortés dans l'opinion que la Macédoine représente un pôle d'équilibre dans la région. Sa stabilité politique et économique contribue incontestablement à l'apaisement des tensions dans cette partie des Balkans.

Le Kosovo

Que savons-nous du Kosovo? Paradoxalement peu de choses, en dépit d'une large couverture médiatique. L'exode massif de la population albanaise fuyant les exactions des groupes paramilitaires et extrémistes serbes avait choqué l'opinion occidentale et suscité un élan de sympathie et de soutien envers les exilés.

Rappelons que l'intervention des forces de l'OTAN, le 24 mai 1999, a contré la volonté de Milosevic de mener à bien une radicale épuration ethnique en vidant le Kosovo de sa population albanaise. Toutefois cette intervention souleva de nombreuses controverses, souvent de caractère « café du commerce », teintées d'anti-américanisme récurrent. Le 10 juin, les opérations militaires prenaient fin. L'armée yougoslave se retirait du

Kosovo. Aussitôt les réfugiés albano-kosovars retournèrent chez eux ; des milliers de Serbo-Kosovars abandonnaient à leur tour leurs maisons de crainte de représailles.

La résolution 1 244 de l'ONU a fixé le cadre juridique de la présence internationale (Unmik et K-For) dans un Kosovo maintenu au sein de la Yougoslavie. Cette résolution a pour objectif de créer les conditions pour une « autonomie substantielle à l'intérieur de la Serbie » d'un Kosovo multi-ethnique. Bernard Kouchner, nommé administrateur international par l'ONU, a reçu mandat d'appliquer cette résolution.

Cependant, depuis la fin de la guerre au Kosovo, la situation reste sinon confuse, du moins difficilement déchiffrable aux yeux de l'opinion publique. La « complexité » balkanique n'est pas une vue de l'esprit. ►

Les délégués de la SIDH : Ilios Yannakakis et Gino Necchi avec les médecins de l'antenne chirurgicale de Médecins du monde dans l'enclave serbe de Pragikovo au Kosovo.



Une file de camions et de voitures s'étend sur plusieurs kilomètres et annonce la frontière entre la Macédoine et le Kosovo. Des groupes de personnes se pressent au point de contrôle. D'un côté et de l'autre de la route qui mène à Pristina, des dizaines de maisons sont en construction. La circulation s'intensifie au fur et à mesure qu'on s'approche de la ville. Aux croisements de routes, des blindés de la K-For « montent la garde ». Quelques tracteurs antédiluviens sont posés comme des bornes sur des champs cultivés.

Pristina est une ruche. Les rues sont encombrées de voitures d'occasion sans plaques d'immatriculation. Dans le centre-ville, les cafés et les restaurants sont bondés. Le bruit est infernal, la pollution irrite la gorge, la poussière rougit les yeux. Une jeunesse insoucieuse déambule le long des principales artères, habillée comme en Occident. Les marchands ambulants hèlent les chalands. De vieilles femmes ont la tête couverte du châle que portent traditionnellement les paysannes dans cette région. Quelques rares tchadors à l'horizon. Militaires de la K-For, personnel de l'ONU, volontaires de dizaines d'ONG présentes au Kosovo représentent une population allo-gène, « multiethnique » qui est un modèle de coexistence.

Il est bon de rappeler que les Serbes avaient déserté les services administratifs en paralysant ainsi le Kosovo. Il y a à peine un an, rien ne fonctionnait plus. Les Albanais les plus compétents ont été engagés par les différents services de l'ONU ou par les ONG. Le manque de personnel qualifié est criant et freine la reconstruction du pays.

L'esprit ambiant n'est pas à la réconciliation ni même à l'apaisement entre les deux communautés. La haine et la

méfiance y règnent. Toutefois, l'ONU et l'Unmik** veillent à ce que dans leurs services soient engagés des Serbes, des Albanais, des Roms. Souvent cette volonté de faire coexister différentes ethnies reste un vœu pieux. Un exemple entre autres : le personnel serbe et albanais de l'hôtel réquisitionné par l'ONU se côtoie sans se parler ni se « voir ». Les Serbes, qui pendant la semaine y logent, rentrent par sécurité le week-end chez eux dans un véhicule de la K-For. Le siège de l'Unmik où préside Bernard Kouchner grouille d'activités. C'est en réalité le « gouvernement » du Kosovo. L'Unmik a la lourde responsabilité de remettre en marche le Kosovo en assurant le fonctionnement des services indispensables à une vie normale. Écoles, hôpitaux, voirie, distribution du courant électrique, service des eaux, sécurité urbaine, justice... relèvent de la compétence de l'Unmik.

Bernard Kouchner a convaincu les porte-parole des Albanais et des Serbes modérés de participer à la cogestion de leur province. Une nouvelle institution a été créée à cette fin : la « Structure temporaire d'administration conjointe » (*Jias* en anglais). Cependant, les tensions restent vives en son sein, d'autant plus que les extrémistes des deux bords s'évertuent à torpiller toute détente et coopération interethnique.

En dépit de ces énormes difficultés, le Kosovo revit et s'organise

Toutefois, la situation dans les enclaves serbes reste extrêmement tendue. Protégés par les forces de la K-For, aidés matériellement et financièrement par Belgrade, les habitants y vivent avec un sentiment de désespérante claustration. Jour après jour,

des centaines de Serbes quittent définitivement ces zones protégées pour s'installer en Serbie.

La question des disparus et des prisonniers albano-kosovars en Serbie reste toujours ouverte. Des charniers sont périodiquement découverts. Les plaies de la guerre sont virulentes.

L'administration internationale sur le Kosovo ne peut durer indéfiniment. La question du statut de cette région est à l'ordre du jour. Le Kosovo sera-t-il encore pluriethnique dans un futur proche ? La « substantielle autonomie » dans le cadre de la Yougoslavie actuelle n'est-elle pas une chimère ? Un Kosovo indépendant sera-t-il viable économiquement et politiquement sans de solides garanties internationales ? L'avenir du Kosovo dépend aussi de l'évolution de la situation politique en Yougoslavie. Le départ de Milosevic du pouvoir ouvrira sans aucun doute la voie à une négociation entre toutes les parties en présence sur l'avenir du Kosovo pour mettre un terme aux conflits balkaniques. La stabilité des Balkans du Sud en dépend.

* K-For : Force de l'OTAN au Kosovo.

**Unmik : Commission d'administration nommée par l'ONU.

La Serbie à un tournant de son histoire

Les élections du 24 septembre ont représenté un enjeu considérable pour l'avenir de la Fédération yougoslave. Slobodan Milosevic, le président de la Fédération yougoslave, défait, nous souhaitons que s'engage, dans ce pays, un processus d'instauration d'une véritable démocratie soutenu en ce sens par la communauté internationale.

Il est nécessaire que cette défaite ouvre la voie à de nouveaux rapports entre le Monténégro et la Serbie, à des négociations à propos du statut futur du Kosovo et à l'apaisement des tensions dans les Balkans du Sud.

À l'inverse, une victoire de Milosevic aurait plombé, pour des années encore, toute évolution positive dans cette région.

En vue de ces élections cruciales, l'opposition, morcelée jusqu'alors s'est regroupée au sein de l'ODS (Opposition démocratique de Serbie) pour soutenir son candidat, Vojislav Kostunica, dont l'intégrité morale est reconnue unanimement. L'ODS craignait à juste titre une fraude massive et de fortes pressions sur les électeurs, en particulier dans les petites villes et villages.

Crainte d'autant plus justifiée que le pouvoir a refusé l'entrée sur le territoire à des observateurs internationaux désignés par l'OSCE et à des parlementaires de l'Union européenne. Les visas ont été refusés aussi aux envoyés de la presse étrangère. En mission pour la SIDH, j'ai pu entrer en Yougoslavie pour assister au déroulement des élections.

La veille de ce jour, on ne remarquait aucune tension dans les rues de Belgrade. Cependant, des rumeurs extravagantes circulaient dans les

milieux de l'opposition – ce qui dénotait l'inquiétude dominante.

La fraude organisée par la Commission électorale

Toutefois, en visitant plusieurs bureaux de vote dans différents quartiers de Belgrade, force est de constater que les représentants de l'opposition contrôlaient le bon déroulement du vote et montraient une très grande vigilance. On est en mesure d'affirmer que la fraude électorale n'avait pas lieu à ce niveau mais plutôt à celui de la Commission électorale fédérale, créée le 25 juillet après la réforme de la Constitution yougoslave qui a introduit l'élection du président fédéral au suffrage universel. En principe, des membres de l'opposition siègent à la Commission ; en réalité, elle est contrôlée entièrement par le pouvoir. En effet, même tard dans la nuit, il était impossible d'obtenir officiellement des résultats partiels des différentes élections qui ont eu lieu le même jour : municipales, législatives et présidentielle. En revanche, aux sièges des partis de l'opposition, reliés par téléphone avec leurs représentants aux centres de dépouillement des votes, les résultats parvenus indiquaient une courbe nettement ascendante des voix en faveur des candidats

de l'ODS et de V. Kostunica. La défaite de Milosevic apparaissait comme inéluctable.

La foule de plus en plus dense, estimée à 80 000 personnes, s'amassait sur le boulevard Terazije sous les balcons de l'Alliance civique de la Serbie, lieu de rassemblement traditionnel des partisans de l'opposition. À quelques dizaines de mètres plus loin, sur la place de la République, le concert organisé par les partisans de Milosevic ne réunissait que quelques centaines de personnes. Le bruit de la sono mise à fond ne réussissait pas à étouffer le « *Gotov je* » (« Tu es fini, Milosevic ») crié par les partisans de l'ODS.

Comme il fallait s'y attendre, la Commission électorale tarda à proclamer les résultats. Elle mit quatre jours pour annoncer un second tour de l'élection présidentielle puisqu'elle attribuait à Vojislav Kostunica 48,96 % des voix et à Slobodan Milosevic 38,62 %.

Une délégation de l'opposition a été empêchée de consulter les procès-verbaux du vote du dimanche en possession de la Commission électorale, tant la fraude est flagrante.

Défaite de Milosevic, victoire de Kostunica, refus du pouvoir de reconnaître ce fait incontestable : telles étaient les données de la nouvelle situation qui s'est créée en Serbie, après le premier tour des élections.

Ilios Yannakakis

En octobre 1998, la Chine signe le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, s'engageant ainsi à en respecter les garanties. Cette mesure a coïncidé, paradoxalement, avec le début d'une vague de répression d'une ampleur inégalée depuis 1989.

La stratégie chinoise consiste, aujourd'hui, à neutraliser toute possibilité de critique onusienne et publique à son encontre en multipliant les « dialogues » en huis clos, beaucoup plus perméables à l'évolution des relations bilatérales.

Human Rights in China, l'Observatoire des libertés en Asie orientale et la SIDH : une démarche commune

La dernière session du dialogue UE-Chine, qui s'est tenue le 29 septembre, fut l'occasion pour Human Rights in China, l'Observatoire des libertés en Asie orientale et la SIDH de s'interroger sur les faits suivants :

- Les objectifs précis de l'Union européenne, actuellement sous présidence française, dans la poursuite de ce dialogue.
- Les instruments d'évaluation mis en place pour vérifier que les engagements pris par la Chine en matière de « droits de l'homme » sont tenus et que le dialogue produit les résultats escomptés.
- Le contenu du dialogue et le budget qui lui est consacré.

En outre, ces associations souhaitent interroger la présidence de la République et le gouvernement français sur :

- L'absence de publication des résultats du dialogue sur les « droits de l'homme » UE-Chine, renoué début 98.
- La dégradation de la situation des « droits de l'homme » en Chine, qui a coïncidé avec la reprise du dialogue.
- Enfin, elles vont demander au gouvernement ses intentions quant au soutien d'un projet de résolution sur la Chine lors de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui se tiendra en mars-avril 2001.

L'accès confidentiel aux soins des mineurs : l'adulte référent

Une proposition du Dr Jacques Pasquet, membre de la SIDH

En 1999, des professionnels de santé ont interrogé la direction générale de la Santé sur les difficultés qu'ils éprouvent devant la demande d'accès confidentiel aux soins de la part de certains mineurs adolescents chez lesquels on découvre une séropositivité au VIH-sida. Or, cette demande, en l'état actuel de la législation, ne peut être satisfaite en raison du consentement parental nécessaire au traitement. En l'occurrence, le secret professionnel s'efface devant l'autorité parentale.

Saisi du problème, le Conseil national du sida, après une longue réflexion, a choisi de reconnaître aux mineurs adolescents un droit à la confidentialité par une mesure d'exception législative au principe de l'autorité parentale.

Cette exception doit être circonscrite et encadrée par des conditions strictes, comme la demande expresse du mineur pour un état ou une pathologie relevant de son intimité (activité homo- ou hétérosexuelle, ou usage de substances psychoactives) et dont la révélation serait susceptible de porter un discrédit ou un opprobre.

Malgré la revendication d'autonomie, le souci est apparu de la nécessité de ne pas laisser cet adolescent isolé face à une situation difficile à vivre dans la durée.

C'est pourquoi le Dr Jacques Pasquet, membre de la SIDH, a proposé au CNS, qui l'a accepté, de recommander que le médecin propose à l'adolescent de choisir un adulte référent susceptible de l'accompagner et de le soutenir dans ses démarches de soins, et, le cas échéant, de lui servir de médiateur auprès de ses parents.



SIDH-France BP 2016 - 75761 Paris Cedex 16
 Directeur de la publication : Pierre Rigoulot
 Directeur de la rédaction : Sabine Renault-Sablionière
 Secrétaire de rédaction : Bernard Lemoine